Le lendemain du jour où j'ai soulevé cette question, le ministre du Travail (M. Gordon) nous lut un télégramme venant de M. J.-E. Laforce, qui représente le National-Canadien dans le comité qui s'occupe de cette entreprise. Ce télégramme est ainsi libellé:

Relativement à l'article de la Gazette de ce matin. Aucune famille n'a été placée sur les terres à Rouyn ou aux environs à la suite du mouvement du retour à la terre. Aucune famille établie sur la terre dans la province de Québec n'est dans le besoin si ses membres se sont montrés disposés à travailler.

J.-E. Laforce.

La veille, j'avais moi-même lu un télégramme venant de M. Marcel Essiambre, Je vais maintenant faire connaître à la Chambre la lettre que j'ai reçue de cet homme. Je regrette beaucoup de ne pas avoir à ma disposition la traduction en anglais de ce document, mais je puis ajouter que la lettre a été attestée sous serment devant un commissaire de la Cour supérieure.

Elle se passe de commentaires. Voici:

(Texte)

Je, Marcel Essiambre, anciennement résidant à Montréal, marié et père de neuf enfants, au-jourd'hui à la Rivière-Solitaire depuis le 6 octobre l'an dernier,...

M. CASGRAIN (texte): Où est située la Rivière-Solitaire? Dans quel district?

M. POULIOT (texte): Dans le comté de Pontiac, à vingt milles de Rouyn.

.. fais serment sur les saints Evangiles et déclare ce qui suit:

Le 6 octobre dernier, je quittais Montréal pour venir m'établir à la Rivière-Solitaire comme colon. Le 26 octobre, ma femme et mes neuf enfants vinrent me rejoindre. On m'a chargé \$15 pour transporter mon ménage de Ville-Marie à la Rivière-Solitaire. Au lieu de décharger mon ménage sur mon lot, le charretier a étendu mes meubles sur un parcours de douze milles environ. Dans ce déménagement, j'ai perdu pour au moins une valeur de \$100, c'està-dire deux grosses boîtes lesquelles contenaient du linge neuf que nous avions acheté avant notre départ pour une période d'au moins deux ans; j'ai perdu aussi un matelas. Personne ne nous a remboursés pour cette grosse perte-là. Mon terrain se trouve à un demi-mille de la route nationale. Le chemin a été coupé, c'est-àdire les arbres enlevés, mais il n'y a pas de fond de terre. Donc il est impossible d'aller sur mon lot avec une voiture d'été, mais on peut s'y rendre avec un baccagnol (espèce de voiture faite avec des arbres qui glissent sur la terre). Depuis notre arrivée ici, nous n'avons pour ainsi dire aucune espèce de malle, c'est-à-dire que n'importe qui nous apporte notre malle de Rouyn. Dimanche dernier, monsieur le curé Leroux nous a dit au sermon que ceux qui vou-draient avoir leur malle à l'avenir, d'aller la chercher à Rouyn, qu'il ne voulait plus s'en oc-

Il y a plus de 15 jours que je n'ai pas pu obtenir de marchandises du magasin de M. Belle-

[M. Pouliot.]

humeur, à la Rivière-Solitaire. Mon compte est rendu à \$421.53, la balance à aller à \$500, ils me disent (c'est-à-dire M. Joseph Morin qui est directeur de la colonisation ici) qu'ils gardent ça pour payer les passages de ma famille et de moi-même et le fret de mon ménage. Cependant, avant mon départ de Montréal on m'avait dit au hurant de C.P.P. au bureau du C.P.R., à la gare Windsor, que nos passages et le fret pour notre ménage ne nous coûtaient rien. Ils me chargent sept passages de \$10, soit \$70. Depuis 15 jours, tout ce que nous avons à manger dans la maison, ma femme, mes enfants et moi-même, c'est de la farine. Aujourd'hui, je suis venu à Rouyn à pied après avoir fait 32 milles, afin d'avoir un peu d'ouvrage. Comme nous n'avons pas dîné, j'ai demandé le pain de la charité. Nous avons de quoi souper mon ami et moi et nous retournons à la Rivière-Solitaire à pied, car il n'y a

pas de travail à Rouyn.

Maintenant, je m'adresse à M. Jean-François
Pouliot, M.P., lui demandant de porter à la con naissance de la Chambre, au fédéral, immédiatement, la fausse position dans laquelle je me trouve et celle de ma famille et de voir à de-mander au Gouvernement de nous donner à

manger.

manger.

Maintenant, je connais plusieurs familles qui souffrent de la faim dont voici quelques noms: toutes résidant à la Rivière-Solitaire.

Voici les pères de chaque famille:
1. Octave Larocque; 2. Amable Larocque; 3. Joseph Levasseur; 4. William Laviolette; 5. Jérémie Trépanier. Il y en a beaucoup d'autres qui n'ont plus rien à manger.

Je demanderais au Gouvernement d'envoyer.

Je demanderais au Gouvernement d'envoyer un inspecteur nous visiter et vous serez à même

de constater si je me parjure.

Plusieurs de nous sont très faibles et si le Gouvernement n'y voit pas immédiatement, il va y avoir des mortalités. Je signe,

Marcel Essiambre Rivière-Solitaire, Témiscamingue. (Signé) Marcel Essiambre.

Assermenté devant moi, ce 25e jour d'avril

(Signé) Nelson Pinder.

(Traduction)

(Juge de paix pour le district de Pontiac.)

Note: J'ai un bébé de 8 mois et on ne peut pas lui donner du lait. (Signé) Marcel Essiambre.

J'ai envoyé cette lettre à l'honorable ministre du Travail, avec la mienne qui se lit comme suit .

(Traduction)

Ottawa, le 28 avril 1933.

Honorable W. A. Gordon, Ministre du Travail, Ottawa, Ont. Cher monsieur Gordon,

Au sujet de la déclaration que vous avez faite hier (page 4604 v.f. des Débats) sur la situation des colons à Rouyn et dans d'atres régions de Québec. M. Laforce m'a affirmé par télégramme "qu'aucune famille n'a été placée à Rouyn ou dans les environs par l'organisation du retour à la terre".

Le télégramme de M. Marcel Essiambre dont j'ai donné lecture le 26 avril (hansard, v.f., p. 4576) était adressé de Rouyn et mentionnaît